



L'ASK ACO - Circuit Alain Prost organise, du **jeudi 28 août au dimanche 1^{er} septembre 2013**, sur le circuit International classé par la FFSA en catégorie 1 en date du JJ/MM/AAA sous le n° 72 xxxxxxxxxxxxxx, homologué par l'Etat (Préfecture Ministère de l'Intérieur) en date du JJ/MM/AAA. Une épreuve dénommée 24 HEURES KARTING.

La **longueur du circuit** est de 1383 mètres et le **nombre maximum de pilotes** admis en piste est de 40.

Cette épreuve sera organisée conformément aux règlements sportif et technique FFSA et au présent règlement particulier.

Le **chronométrage** sera assuré au moyen du système APEX Timing.

Les **horaires** sont détaillés en annexe 2.

La **liste des officiels** est mentionnée en annexe 1.

Seuls les **drapeaux en vigueur au RSN** seront utilisés, à l'exception du drapeau bleu et du drapeau bleu à diagonales rouge.

Les **réclamations** se rapportant à la compétition seront adressées au Directeur de Course dans les délais impartis, conformément à l'article 40 du Règlement Sportif Nationale.

Un **contrôle antidopage** pourra être effectué en cours ou à l'issue de l'épreuve ou au cours des essais ».

Tout changement d'information fera l'objet d'un courrier à la FFSA.

Date et Cachet de l'ASK ACO
Le Mans, le 26 juillet 2013

Date et Visa de la CRK

Date et Visa de la FFSA





Table des matières

<i>Article I. Renseignements sur l'organisation.</i>	4
Section 1.01 Organisateur.....	4
Section 1.02 Contacts et Adresse du circuit.	4
Section 1.03 Comité d'organisation.	4
<i>Article II. Modalités de participation à l'épreuve.</i>	5
Section 2.01 Règlements de référence.	5
Section 2.02 Inscriptions.	5
Section 2.03 Concurrents et pilotes.	5
(a) Participants.	5
(b) Pilotes.	5
(c) Mécaniciens.	5
(d) Accès au stand.	5
Section 2.04 Matériel et Equipements.....	6
(a) Eclairage du kart.....	6
(b) Moteurs.....	6
(c) Chassis.....	6
(d) Pneumatiques.....	6
Section 2.05 Interventions stands.....	6
(a) Panneautage - Pointage.	6
(b) Ravitaillement.	6
(c) Réparations.....	6
(d) Aménagements des stands.....	7
Section 2.06 Chef de stand.....	7
<i>Article III. Déroulement de l'épreuve</i>	8
Section 3.01 Enregistrement des équipages.	8
Section 3.02 Enregistrement du matériel et des équipements.	8
Section 3.03 Essais libres.	8
Section 3.04 Briefing.....	8
Section 3.05 Essais officiels.	8
Section 3.06 Essais chronométrés.	9
Section 3.07 Procédure de mise en grille.	9
Section 3.08 Procédure de course.....	9
Section 3.09 Procédure d'arrivée.	9





Section 3.10	Procédure de podium.....	9
Section 3.11	Classement.....	9
Article IV.	<i>Contrôles et pénalités.</i>	10
Section 4.01	Concernant les pilotes.	10
(a)	Temps de roulage.....	10
(b)	Comportement sportif.....	10
Section 4.02	Concernant le Chef de stand et les mécaniciens.....	10
(a)	Rôle du chef de stand.	10
(b)	Interventions des mécaniciens.....	10
Section 4.03	Concernant l'équipement du kart.	10
(a)	Chassis.....	10
(b)	Moteurs.....	10
(c)	Pneumatiques.....	11
(d)	Eclairage du kart.....	11
(e)	Poids et lests amovibles.....	11
Section 4.04	Concernant le paddock et les stands.....	11
(a)	Aménagements.	11
(b)	Stockage de l'essence.....	11
Section 4.05	Concernant toutes les personnes.....	11
(a)	Zone fumeurs.....	11
(b)	Nombre de personnes.....	11



Article I. Renseignements sur l'organisation.

Section 1.01 Organisateur.

L'Association Sportive de Karting ACO LE MANS organise la 28ème édition des 24 Heures Karting en partenariat avec KMO. L'épreuve se déroulera les 29/30/31 août et 1^{er} septembre 2013.

Section 1.02 Contacts et Adresse du circuit.

<p>ASK ACO CIRCUIT ALAIN PROST Route du Chemin aux bœufs 72019 LE MANS Cedex 02 43 40 21 47 02 43 40 21 49 E-mail ask.aco@lemans.org Site Internet : www.circuitalainprost.com</p>	<p>KMO 17 rue Gambetta 93100 MONTREUIL 00 33 1 48 58 90 90 00 33 1 48 58 54 35 E-mail euroendurance@wanadoo.fr Site Internet : www.euro-Endurance.fr</p>
---	---

Section 1.03 Comité d'organisation.

Le Comité d'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement pour des raisons de force majeure. Les engagés seront informés dans les délais les plus brefs et, dans tous les cas, avant le départ de la course.

Président de l'ASK ACO	<i>Dominique FOUSSIER</i>
Organisateurs Technique & Sportif	<i>Joël CORDIER – Gérard LERET</i>
Responsable Moyens Techniques	<i>Robert PONSART</i>
Promoteur Epreuve	<i>Jacky FOULATIER</i>
Animation/Médias	<i>Christian MEREAU</i>
Kart Legend	<i>Jean HERRY – Fabrice CONNEN</i>
Course partenaires	<i>Emmanuel PONSART</i>
Mini Kart 24 Minutes	<i>KMO</i>



Article II. Modalités de participation à l'épreuve.

Section 2.01 Règlements de référence.

Le présent règlement particulier concerne les points spécifiques à l'épreuve des 24 Heures du MANS Karting. Il pourra être aménagé jusqu'à la confirmation des engagements.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent des RSN&RTN en vigueur et des règlements d'endurance en cours dans lesquels est intégrée l'épreuve des 24 Heures du MANS Karting.

L'épreuve aura lieu quelles que soient les conditions atmosphériques. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit, d'ajourner ou d'avancer l'épreuve selon les circonstances. Dans ce cas il avisera les concurrents dans les délais les plus brefs et leur remboursera exclusivement le droit d'engagement.

L'épreuve fera partie intégrante de l'Euro Endurance 2013

Section 2.02 Inscriptions.

Les demandes d'engagement devront parvenir à KMO, 17rue Gambetta B.P. 202, 93103 MONTREUIL, accompagnées du chèque libellé à l'ordre de KMO, **avant le 30 juin 2013.**

Après cette date et **jusqu'au 31 juillet,** date de clôture des engagements, tout autre concurrent pourra se porter candidat à l'épreuve.

Section 2.03 Concurrents et pilotes.

(a) Participants.

Le nombre **maximal** de participants est limité à **40 équipes**. Chaque équipe sera composée de 3 à 4 pilotes.

Le nombre **minimal** est fixé à **25 équipes**. Si ce nombre n'était pas atteint à la date de clôture des engagements, l'ASK ACO et le promoteur se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

(b) Pilotes.

Le temps de roulage est déterminé par différence entre les temps de passage à la sortie et à l'entrée des stands.

Chaque pilote ne devra pas conduire plus de **8 heures**.

Les pilotes devront rouler à allure réduite dès qu'ils empruntent la voie des stands.

La visière blanche sera obligatoire dès que l'éclairage aura été imposé par le Directeur de Course.

(c) Mécaniciens.

Pour venir en aide au pilote en difficulté sur le circuit, deux mécaniciens portant le dossard (ou la chasuble Mécaniciens) de couleur orange ACO pourront intervenir. Le retour aux stands par l'entrée se fera sur la pitlane. Le retour aux stands par la sortie de la pitlane se fera par l'arrière des stands.

(d) Accès au stand.

Toutes les **personnes présentes dans le stand** devront réglementairement y être admises. Au cours de l'épreuve, le stand ne pourra pas être occupé par plus de 9 personnes.

La zone **Paddock/Stand est non-fumeur**. Les zones spécifiques dédiées aux fumeurs seront précisées lors du briefing.





Section 2.04 Matériel et Equipements.

(a) Eclairage du kart.

Le kart devra être équipé au minimum de deux feux bicolores à éclairage fixe, blanc à l'avant et rouge à l'arrière.

Les feux devront être fixés sur le dessus de chaque ponton à l'issue de l'enregistrement du matériel et jusqu'à la fin de l'épreuve. Ils devront être alimentés uniquement par pile ou batterie sèche.

L'éclairage sera obligatoire pendant les essais de nuit et pendant la course, du **samedi soir** au **dimanche matin**. Il devra être activé dès le ravitaillement qui suit la présentation du panneau "lumière" par le Directeur de Course. Il devra fonctionner de façon continue.

Les éclairages additionnels à feu fixe sont autorisés sous réserve qu'ils ne gênent pas la sécurité ou l'identification des karts. La décision finale d'agrément sera prise par le Directeur de course à l'issue des essais de nuit.

(b) Moteurs

Avant toute intervention nécessitant le déplombage, le moteur devra être présenté aux commissaires chargés des vérifications techniques. Les moteurs seront plombés avec possibilité de modification jusqu'aux essais chronométrés.

(c) Chassis.

Les **lests amovibles** pointés non embarqués sur le kart devront être stockés en permanence à l'avant du stand.

(d) Pneumatiques.

Chaque équipe disposera de **5 trains de pneus au maximum** (soit 10 pneus avant et 10 pneus arrière).

Les **trains de pneus pluie** sont **limités à 4** sauf raison exceptionnelle validée par le Directeur de course. Les concurrents pourront faire pointer les pneus utilisés lors des courses précédentes.

Tous les pneus délivrés au concurrent, neufs et usagés, devront être stockés dans le stand dès le début de la course.

Section 2.05 Interventions stands.

(a) Panneautage - Pointage.

Il devra s'effectuer uniquement depuis la banquette de panneautage (située entre la pitlane et le muret de protection de la piste), par perche ou autre système. Le système employé ne devra pas dépasser le muret de protection de plus d'un mètre.

Le pointage ne pourra se faire que sur les balcons. Pour renseigner les pilotes, il est interdit d'employer des drapeaux, des gyrophares ou des éclairages de couleur utilisés par la Direction de course.

(b) Ravitaillement.

Lors de chaque changement de réservoir, une personne devra se tenir près du kart, l'extincteur à la main, prête à intervenir en cas d'incendie.

(c) Réparations.

Poste à souder : pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de souder à l'intérieur ou aux abords des stands. Un poste à souder (électrique) sera mis à la disposition des concurrents au local du contrôle technique.

Les **appareils générateurs de flammes et d'étincelles** sont interdits. L'organisateur met un emplacement réservé à disposition des équipages (local technique près du parc fermé).





(d) Aménagements des stands.

Chaque équipage disposera d'un **stand de 20m²** et d'un **balcon de 16m²** (4m x 4m). Sur le **balcon**, et par mesure de sécurité, un couloir de passage d'un mètre devra impérativement être réservé derrière les installations.

Devant les stands, le couloir de circulation devra rester entièrement libre.

Derrière les stands, aucun aménagement ne sera autorisé dans l'**allée de circulation** (un équipage avec un kart en panne doit passer sans encombre). Aucun véhicule ne pourra être stationné auprès du stand (une place de stationnement sera attribuée à chaque concurrent). L'**allée de circulation devra** rester dégagée pour l'accès des moyens de secours.

Stockage de carburant : dès le départ de la course, le stockage dans le stand est limité à 2 réservoirs pleins.

Section 2.06 Chef de stand.

Le chef de stand surveille les équipements et les opérations qui se déroulent dans les stands. Il est le garant du respect du règlement au nom du concurrent.

- il est responsable des pilotes et du comportement des personnes qui se trouvent dans le stand ou qui interviennent sur la piste pour le kart,
- il est responsable des pneumatiques, du stockage de l'essence dans le stand, des lests amovibles, du châssis de rechange,
- il devra afficher les consignes du briefing et la fiche d'identification du concurrent.

Avant chaque changement, il devra présenter le moteur, les pneumatiques ou les lests amovibles au commissaire de stand qui vérifiera leur conformité avec celle de l'enregistrement du matériel.

Il devra s'assurer que chaque pilote qui prend un relais s'est rapproché du commissaire de stand pour être identifié.



Article III. Déroulement de l'épreuve

Section 3.01 Enregistrement des équipages.

Dès son arrivée, et au plus tard le jeudi 29 août 2013, un représentant de chaque équipage devra passer au secrétariat d'organisation pour la confirmation définitive de son engagement. Il devra être muni des licences de toutes les personnes exerçant une fonction dans le stand ou sur la piste. Les licences seront contrôlées et conservées par l'organisateur.

Contre remise d'une **caution de 350€**, il recevra les documents suivant :

- une enveloppe contenant 14 bracelets (4 pilotes, 6 mécaniciens, 2 préposés à l'extincteur, 1 team manager, 1 chef de stand), les dossards, 2 brassards par pilote et 1 pour le chef de stand,
- 12 laissez-passer pour l'accès paddock et au-dessus des stands,
- un extincteur,
- une dotation de 25 billets 'Enceinte Générale' pour les équipes non ACO et 50 billets 'Enceinte Générale' pour les équipes ACO. Est considérée comme équipe ACO, l'équipe qui peut justifier dans ses effectifs le chef de stand et deux de ses pilotes licenciés ASK ACO.

La caution sera totalement retenue en cas de manquement dans la restitution du matériel à l'issue de l'épreuve.

En cas d'absence d'une licence, l'engagement de l'équipage ne sera pas confirmé, aucun document ne sera remis et le concurrent ne pourra pas participer à l'épreuve.

Section 3.02 Enregistrement du matériel et des équipements.

Pour pouvoir participer aux essais officiels, chaque concurrent devra avoir présenté son châssis et ses moteurs aux commissaires chargés des vérifications techniques.

Le kart sera présenté entièrement monté, décoré aux couleurs de la course et prêt à prendre la piste. Chaque pilote devra également se présenter avec l'ensemble des équipements de course pour qu'il soit agréé.

Les moteurs seront identifiés, les châssis seront bagués, les pilotes seront identifiés par un brassard, un bracelet et une pastille sur le casque qui seront de la même couleur.

Les pilotes, le châssis et les lests amovibles seront pesés séparément. Les lests amovibles seront pointés.

Les lests fixes seront enregistrés.

Une fiche d'identification du concurrent sera remise au concurrent, au chef de stand et au commissaire de stand. Elle sera disponible au secrétariat d'organisation.

Section 3.03 Essais libres.

Les essais libres se dérouleront le jeudi à partir de 14 H 00 (voir Annexe 2).

Les personnes dotées d'un bracelet devront dès lors le porter en permanence à leur poignet droit. Celui-ci sera suffisamment serré pour ne pas pouvoir être retiré.

Section 3.04 Briefing.

Il aura lieu le vendredi 30 août 2013 de 11 H à 12 H 00 à la salle de briefing.

Section 3.05 Essais officiels.

Les karts et les pilotes admis à participer aux essais officiels devront être équipés dans la configuration course.

A ce stade de l'épreuve, les stands de ravitaillement devront être occupés par un maximum de 9 personnes, dûment autorisées à pénétrer dans le stand.





Section 3.06 Essais chronométrés.

Chacune des phases de qualification se déroulera sur 10 minutes.

Avant le départ de chaque phase de qualification, tous les karts devront être en parc assistance départ. Un pilote et un seul mécanicien seront autorisés avec le matériel, plus une roue avant et une roue arrière complète équipée de pneu slick ou pluie en secours.

Durant chaque phase de qualification, et dans le parc fermé, le mécanicien est seulement autorisé à remettre en conformité le poids au départ de chaque pilote. Un changement de roue sera autorisé en cas de crevaison, après constatation d'un commissaire technique et autorisation de la commission sportive.

Lorsqu'un pilote rentrera au **Parc Assistance Arrivée** avant la fin de la phase de qualification, il sera obligatoirement pesé.

Section 3.07 Procédure de mise en grille.

Au moment de se rendre sur la grille de départ, le chef de stand indiquera au commissaire de stand le nom du pilote qui prendra le départ. Le pilote se présentera au chef de stand pour vérification des équipements.

La grille de départ des 24 Heures résultera des phases de qualification dans l'ordre des chronos réalisés. L'accès à la grille de départ sera fermé 30 mn avant le départ.

Section 3.08 Procédure de course.

Après lancement de type 'LE MANS', les karts effectueront un ou plusieurs tours de formation sous procédure de Safety Kart. Le départ sera donné "roulant" au drapeau tricolore à l'issue du ou des tours de formation.

Sauf cas de force majeure nécessitant son interruption, la course se déroulera sur une durée de 24 heures, sans arrêt du roulage des karts.

En cas de neutralisation, le **drapeau jaune agité** sera présenté sur l'ensemble du circuit. Les pilotes devront rouler à allure réduite avec interdiction de dépasser. En cas de nécessité, le Safety Kart prendra la piste. Sur présentation du **drapeau vert** par la Direction de course, la course reprendra normalement.

En cas de danger, la course pourra être arrêtée au **drapeau rouge** après présentation du **double drapeau jaune agité**. Elle ne reprendra que sur ordre de la Direction de course. En cas d'accident, le **drapeau rouge** pourra être présenté à tout endroit jugé nécessaire par la Direction de course.

Section 3.09 Procédure d'arrivée.

L'accès à la voie des stands restera libre jusqu'à la présentation du drapeau à damiers.

A l'issue de la 24^e heure de course, le drapeau à damiers sera présenté sur le kart ayant effectué le plus grand nombre de tours. Tous les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée dans un délai de 5 minutes.

A l'issue du tour de décélération, les karts s'arrêteront devant la Direction de course. Les 3 premiers effectueront un tour d'honneur, suivis des autres concurrents.

A l'issue du tour d'honneur, les karts rentreront dans le Parc d'Assistance Arrivée. Le contrôle du poids sera réalisé avec le pilote arrivant.

Section 3.10 Procédure de podium.

Les pilotes des équipages qui seront arrivés aux 3 premières places de chaque catégorie devront se rendre au podium ACO au plus tard 10 minutes après l'entrée en Parc Assistance Arrivée.

Section 3.11 Classement.

Le classement officiel sera entériné à l'issue des vérifications techniques et sportives. Un classement sera établi pour chaque catégorie.





Article IV. Contrôles et pénalités.

Les contraintes et obligations spécifiques à l'épreuve doivent être connues et respectées par tous les concurrents. A tout moment de l'épreuve, l'organisateur pourra effectuer les contrôles qu'il juge opportuns. Il appliquera les pénalités prévues dans les règlements qui s'appliquent à l'épreuve.

Les pénalités spécifiques aux 24 Heures du MANS Karting sont précisées dans le présent règlement particulier. Les pénalités en temps de course seront appliquées par un Stop and Go. L'endroit et les modalités seront précisés lors du briefing.

Section 4.01 Concernant les pilotes.

(a) Temps de roulage.

Le respect du temps limite de roulage sera contrôlé à partir des informations du chronométrage officiel. En cas de dépassement supérieur à la minute, la pénalité sera de 1 minute par minute d'infraction relevée.

(b) Comportement sportif.

Le comportement sportif sera surveillé par les commissaires sportifs. En cas de conduite non sportive constatée, la pénalité sera de 3 minutes. En cas de récidive, la mise hors course ou l'exclusion pourra être décidée.

Section 4.02 Concernant le Chef de stand et les mécaniciens.

(a) Rôle du chef de stand.

Le contrôle des obligations du Chef de stand sera assuré par le commissaire de stand affecté au concurrent. Les pénalités seront appliquées en fonction de l'infraction relevée.

(b) Interventions des mécaniciens.

Au cours des **essais chronométrés**, le contrôle de la procédure de parc fermé sera effectué par les commissaires sportifs. En cas d'infraction, l'équipage du kart sera déclassé des essais chronométrés.

Pendant la course, les opérations de ravitaillement et les interventions dans les stands seront contrôlées par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'infraction, la pénalité appliquée sera de 3 minutes.

Section 4.03 Concernant l'équipement du kart.

Pendant la procédure de mise en grille, un contrôle du marquage des pneumatiques et du plombage des moteurs pourra être effectué en sortie de stands. Sur la ligne de départ, la présence du (ou des) lest amovible enregistré(s) pour le pilote partant seront vérifiés.

(a) Chassis.

La présence **du chassis nu de rechange autorisé** sera contrôlée par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'infraction, la pénalité appliquée sera de 5 minutes. En cas de récidive, la mise hors course ou l'exclusion pourra être décidée.

En outre, le chassis devra être présenté aux commissaires chargés des vérifications techniques pour identification.

(b) Moteurs.

En cas de changement, le plombage du moteur à monter sur le kart sera contrôlé par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'oubli, le pilote devra rentrer au stand pour que ce contrôle puisse être effectué.

A tout moment de l'épreuve, les commissaires chargés des vérifications techniques pourront contrôler le plombage des moteurs.



(c) Pneumatiques.

Le contrôle de la présence dans le stand de tous les pneus délivrés sera effectué par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'oubli, le pilote devra rentrer au stand pour que ce contrôle puisse être effectué.

(d) Eclairage du kart.

Le contrôle de l'éclairage portera sur les feux bicolores blanc et rouge posés obligatoirement sur les pontons. Il sera effectué par le Directeur de course. En cas de défaillance, il indiquera au pilote qu'il doit rentrer au stand. Le kart ne pourra repartir qu'après remise en conformité constatée par le commissaire de stand.

(e) Poids et lests amovibles.

Un **contrôle inopiné du poids** pourra être effectué par l'organisateur à tout moment de la course. Sur ordre du Directeur de course, le pilote devra se rendre à la pesée.

Le **contrôle des lests amovibles** sera effectué par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'oubli, et sur ordre du Directeur de course, le pilote devra rentrer au stand pour que ce contrôle puisse être effectué.

Un **pesage systématique** sera opéré à l'issue de chaque phase qualificative.

Le **contrôle des lests fixes** pourra être effectué par les commissaires techniques.

Lors d'un **changement de pilote**, un commissaire sportif pourra demander au pilote arrivant de l'accompagner à la bascule pour une pesée. La vérification du poids se fera en additionnant le poids du pilote, celui du kart relevé lors de l'enregistrement du matériel et celui des lests amovibles constatés sur le kart à l'arrivée au stand.

En cas d'infraction, la pénalité applicable est prévue dans les règlements de l'endurance qui s'appliquent à l'épreuve.

Section 4.04 Concernant le paddock et les stands.

(a) Aménagements.

Le contrôle de la zone située derrière les stands sera effectué par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'infraction, la pénalité appliquée sera de 3 minutes.

(b) Stockage de l'essence.

Le contrôle du stockage du carburant sera effectué par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'infraction, le kart sera arrêté jusqu'à la remise en conformité constatée par les commissaires chargés des vérifications techniques.

Section 4.05 Concernant toutes les personnes.

(a) Zone fumeurs.

Le contrôle du respect de cette règle sera assuré par les commissaires sportifs. En cas d'infraction, le pilote du kart se verra appliquer la procédure de **« passage par la pit lane sans arrêt »**.

(b) Nombre de personnes.

Le contrôle des personnes présentes dans le stand sera effectué par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'infraction, le commissaire de stand fera évacuer les personnes. En cas de refus, le kart sera arrêté jusqu'à évacuation des personnes non autorisées à rester dans le stand.



Annexe1 - Liste des Officiels
(sous réserve d'obtention de la licence adéquate 2013)

<u>Fonction</u>	<u>Prénom Nom</u>	<u>N° Licence</u>
<u>Directeur de Course</u>	Pascal JAMOIS	105157
<u>Adjoints</u>	Michel MOREAU	60632
	Paul LECLERC	59065
	Steven POIGNANT	144115
	Jean VAL	144717
	Gilbert DAMON	97294
<u>Commissaires Sportifs</u> (3 obligatoirement)	Michel LANGLAIS	59178
	Laurent COQUET	70769
	Guy RIVIERE	65197
	Eric BRUN	172973
	Michel CHEVEREAU	2543
	Patrick GASCARD	162732
	Roger GUICHARD	59373
	Annie POIGNANT	136039
	Florence VAL	144716
	Joël RIBERO DIAS	181208
	Arnaud VERMOESEN	173068
<u>Commissaires Techniques</u> (2 obligatoirement)	Daniel COLIN	78493
	Jean Paul BEILLARD	103806
	Jean Pierre BAUDRY	58838
	Monique BAUDRY	146264
	Jean Lou CHEVALLIER	105145
	Jean Jacques JACQUET	75417
	Wilfried POIGNANT	158539
	Jean Loup POTTIER-POTTIER	89659
	Jean Marie KRYPCIAK	105908
<u>Responsable Commissaires de Piste</u>	Pascal BOUTTIER	191335
<u>Chronométrateurs</u>	Chantal CORDIER	111316
	Danièle LANGLAIS	63976
	Mary MOREAU	107485
	Michèle PONSART	188317
	Annick RIVIERE	65197
<u>Responsable informatique</u>	Gérard LERET	58733
<u>Responsable Mise en grille</u>	Didier BOURGINE	190844
<u>Responsable secours</u>	Alain KIND	163383
<u>Secrétaire de manifestation</u>	Karine FOULATIER	



Annexe 2 – Horaires prévisionnels

JEUDI 29 août 2013.

09 H 00 à 12 H 00	Installation des concurrents, Enregistrement administratif.
14 H 00 à 17 H 00	Enregistrement du matériel et des équipements, suivant ordre établi.
14 H 00 à 18 H 00	Essais libres 24 H (concurrents enregistrés administrativement)
21 H 00 à 22 H 30	Essais libres de nuit.

VENDREDI 30 août 2013.

09 H 00 à 12 H 00	Distribution & Marquage des pneumatiques (slick/pluie), suivant ordre établi.
11 H 00 à 12 H 00	Briefing des pilotes 24 H
18 H 40 à 19 H 10	Briefing des chefs de stand & commissaires de stands
19 H 20 à 19 H 50	Réunion d'organisation Réunion Direction de course/Collège sportif/Commission technique (3 réunions)
08 H 30 à 10 H 50	Essais libres 24 H.
11 H 00 à 11 H 15	Essais libres Mini Kart
11 H 20 à 11 H 40	Essais libres Legend.
13 H 30 à 13 H 50	Essais libres Mini Kart.
14 H 00 à 14 H 30	Essais officiels 24 H
14 H 40 à 15 H 00	Essais libres Legend
15 H 10 à 15 H 30	Essais libres Mini Kart.
15 H 45 à 15 H 55	Séance de qualification Q4.
16 H 00 à 16 H 20	Essais libres Legend
16 H 30 à 16 H 40	Séance de qualification Q3.
16 H 45 à 17 H 00	Essais libres Mini Kart
17 H 10 à 17 H 20	Séance de qualification Q2.
17 H 30 à 17 H 50	Essais libres Legend
18 H 00 à 18 H 10	Séance de qualification Q1.

SAMEDI 31 août 2013.

08 H 30 à 09 H 10	Enregistrement pilotes 24 Minutes
09 H 15 à 09 H 45	Briefing 24 Minutes (pilotes & tuteurs)
08 H 30 à 09 H 00	Essais libres Kart Legend
09 H 10 à 09 H 40	Essais carburation 24 H
09 H 50 à 10 H 10	Essais libres Mini Kart
10 H 20 à 10 H 50	Essais libres Kart Legend
11 H 00 à 11 H 10	Essais chronométrés 24 Minutes.
11 H 20 à 12 H 50	Course Partenaires.
13 H 00 à 13 H 24	Course 24 H Mini Kart
13 H 30 à 14 H 00	Démonstration Kart Legend
13 H 30 à 13 H 45	Photo officielle 24 Heures
14 H 10 à 14 H 40	Mise en grille des équipages
14 H 45	Evacuation de la piste/Procédure de départ
15 H 00	Départ des 24 Heures du MANS 2013

DIMANCHE 1^{er} septembre 2013.

15 H 00	Arrivée des 24 Heures du MANS 2013
	Tour d'honneur et Entrée en Parc Assistance Arrivée
15 H 10	Cérémonie du Podium